

20 déc 2012 -03:29

Sadia a bien été assassinée par sa famille parce qu'elle était une femme

Bruxelles, le 20/12/12 - Les parents de Sadia viennent d'être reconnus coupables par la Cour d'assises de la Province de Namur de l'assassinat de leur fille comme auteurs ou coauteurs, avec préméditation et avec la circonstance aggravante de discrimination en raison de son sexe. Le père de Sadia, Tariq Sheikh a également été reconnu coupable comme auteur ou coauteur de tentative de mariage forcé sur sa fille.

"La cour d'assises de la Province de Namur a condamné les parents de Sadia de ne pas l'avoir laissée vivre librement sa vie de femme et de l'avoir assassinée au nom de traditions patriarcales, archaïques et dans le but de restaurer un honneur prétendument bafoué, déclare Michel Pasteel, Directeur de l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes."

Aujourd'hui, la cour d'assises de la province de Namur vient de reconnaître l'action de l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes en tant que service de lutte contre les inégalités fondées sur le sexe et en tant qu'acteur de promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes. Elle vient également de reconnaître que les stéréotypes de genre conduisent à de graves discriminations à l'encontre des femmes en raison de leur sexe.

Pour rappel, l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes s'était constitué partie civile afin que, pour la première fois en Belgique, le crime d'honneur soit condamné, le sexe de la victime étant reconnu comme circonstance aggravante et la tentative de mariage forcé sanctionnée. La Cour d'assises de la province de Hainaut avait déjà reconnu le 9 décembre 2011 que Sadia Sheikh avait été assassinée par sa famille au motif qu'elle avait déshonoré celle-ci en refusant de se plier au rôle attendu d'elle en tant que femme et à un mariage forcé.

Violence liée à l'honneur

Dans les études portant sur la violence liée à l'honneur, est remarqué fréquemment que le rôle de la mère dans la famille sur la survivance de ces traditions archaïques est primordial. Le père est le garant de l'honneur à l'extérieur, et la mère est le bras armé au sein de son foyer pour faire régner l'honneur et la respectabilité. C'est elle qui inculque ces valeurs à ses enfants, et tout particulièrement à ses filles, et qui se sent responsable de leurs écarts.

Mariage forcé

Ce procès aura eu le mérite de prendre en compte la condition de la femme face à la problématique des mariages forcés. C'est la première fois, après le premier arrêt de la cour d'assises de la Province de Hainaut, en Belgique qu'un tribunal prononce une condamnation pour une tentative de mariage forcé. *"Nos études tendent à montrer que nous ne voyions que la face visible de l'iceberg et qu'il est difficile pour les victimes de dénoncer ces faits, déclare Michel Pasteel."*

Sensibilisation

Ce procès aura eu le mérite de prendre en compte la condition de la femme face la problématique des crimes d'honneur.

Beaucoup de travail doit encore être accompli pour sensibiliser les pouvoirs publics, la police, le parquet, l'opinion publique face à cette problématique.

"Nous avons de nombreux efforts à fournir, ajoute Michel Pasteel, pour transformer l'égalité de droits en égalité de faits. Ce phénomène est loin d'être occasionnel, de nombreuses femmes aujourd'hui doivent correspondre au code qui leur est imposé et répondre au rôle stéréotypé attendu d'une femme."

Institut pour l'égalité des femmes et des hommes
Rue Ernest Blerot 1
1070 Bruxelles
Belgique
+ 32 2 233 44 00
<http://igvm-iefh.belgium.be>

Komlan Toulassi-Mensah
Contact de presse
+32 2 233 52 82
komlan.toulassi-mensah@iefh.belgique.be

Liesbet Vanhollebeke
Experte en communication
+32 233 41 75
liesbet.vanhollebeke@igvm.belgie.be